

Communiqué de presse
A Lyon, le 28 mars 2023

Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes agissent sur l'emploi et le recrutement dans les cabinets d'expertise comptable

Le mardi 28 mars, Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une convention de partenariat afin d'agir sur l'emploi et le recrutement dans les cabinets.

Depuis des années le secteur de la comptabilité est confronté à des difficultés de recrutement liées à de multiples facteurs, notamment le manque de collaborateurs sur le marché par rapport aux besoins des cabinets d'expertise comptable ; le manque de connaissance de tous les métiers existants dans les cabinets d'expertise comptable ou encore à l'image faussée du fonctionnement des cabinets et des perspectives d'évolution professionnelle.

Face aux besoins croissants sur les prochaines années avec des évolutions des services délivrés, des compétences attendues et des emplois proposés, l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi conviennent de travailler ensemble afin d'apporter une aide aux cabinets sur les volets du recrutement et de l'intégration de nouveaux salariés.

Les deux acteurs s'engagent à mobiliser conjointement leurs ressources et leurs expertises et ont souhaité renforcer leurs relations et l'efficacité de leurs dispositifs en coordonnant leurs initiatives dans les territoires.

Deux axes de collaboration sont inscrits dans cet accord régional pour les prochaines années :

- **Promouvoir l'accès à l'emploi et répondre efficacement aux besoins de recrutements des cabinets d'expertise comptable sur la région**

Pôle emploi et l'Ordre des experts-comptables AURA conviennent de renforcer leur coopération au service des cabinets d'expertise comptable. Des référents territoriaux sont désignés au sein de chacun des réseaux avec l'objectif d'organiser des actions en réponse aux attentes des entreprises :

- Mobiliser les entreprises et/ou leurs salariés pour présenter et valoriser les métiers de la comptabilité dans le cadre des actions proposées par l'Ordre ou Pôle emploi (informations collectives métiers/sectorielles, salons/forums, job-dating...);
- Accompagner les cabinets dans la définition de leurs besoins en recrutement et en compétences attendues en favorisant la communication sur les compétences transférables pour favoriser le recrutement de candidats en reconversion professionnelle.

- **Accompagner la création et la reprise d'entreprise**

Pôle emploi et l'Ordre souhaitent agir pour mieux accompagner les porteurs de projet et favoriser la création et la reprise d'entreprise.

Pour ce faire, les deux réseaux unissent leurs efforts pour :

- Organiser auprès des demandeurs d'emploi des actions communes de sensibilisation à la création et à la reprise d'entreprise ;
- Faire connaître les offres de services respectives concernant l'accompagnement et la formation des porteurs de projet de création/reprise et orienter vers les services adéquats ;
- Assurer l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet.

A propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

A propos de l'Ordre des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes

L'Ordre est l'institution professionnelle qui regroupe l'ensemble des experts-comptables de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il contribue notamment à la défense et à la régulation de la profession, au respect de la déontologie. Il accompagne les experts-comptables dans le règlement des litiges et assure également la promotion de la profession.

En quelques chiffres-clés :

- 2 600 experts-comptables répartis sur 12 départements
- 3 000 sociétés d'expertise comptable et bureaux secondaires
- 800 experts-comptables stagiaires
- 17 000 collaborateurs de cabinets d'expertise-comptable